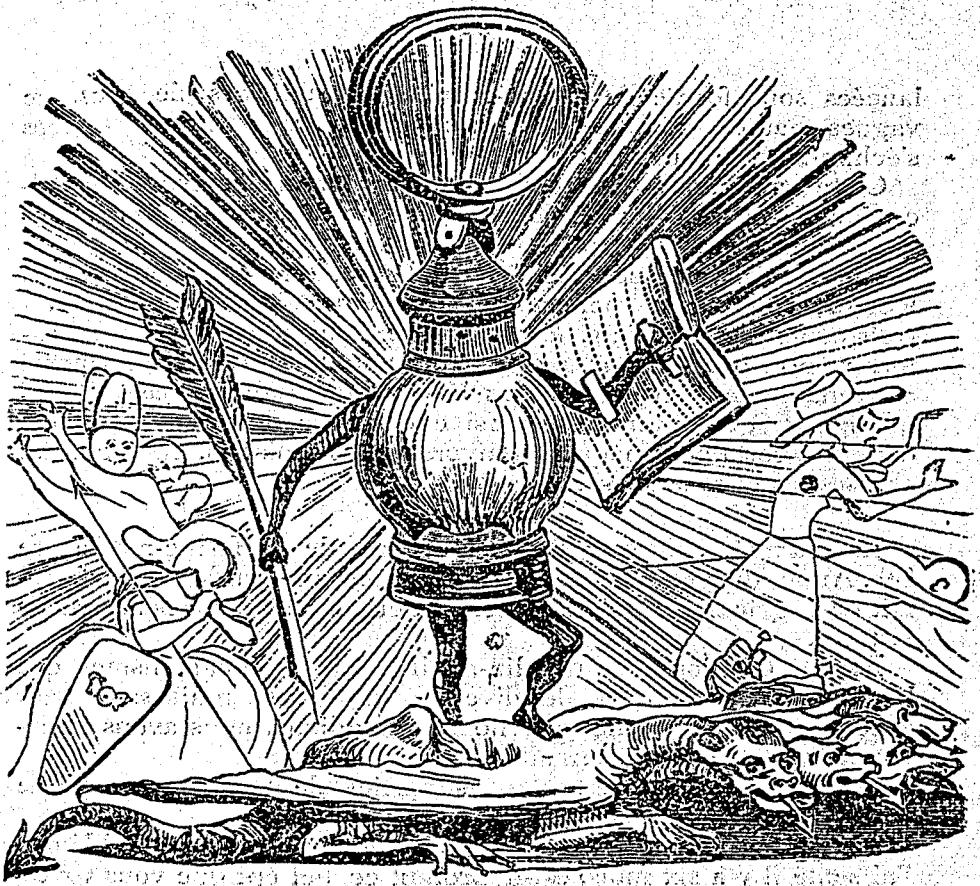


Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination irrégulière. | | |



LA
LANTERNE

VOL. I. MONTREAL, 17 DÉCEMBRE, 1868. No. 14

Dans le numéro 13 de la *Lanterne*, qui a passé comme les autres malgré le chiffre fatal, ce qui m'a guéri du dernier préjugé qui me restât, mes lecteurs stupéfaits ont vu que les tremblemens de terre, les inondations, et les avalanches sont dûs aux iniquités des hommes, lesquelles iniquités se trouvant à vingt mille pieds sous terre, sont rejetées par le globe qu'elles ennuiant, et sont

lançées sous forme de ras-de-marée, de quartiers de rocs, de vagues hautes comme des montagnes, et enfin de torrens s'échappant de leur lit.

Cette explication des tremblemens de terre, des éruptions volcaniques, et des inondations, n'est pas rassurante pour la faiblesse humaine.

En effet, à chaque péché mortel que vous commettrez, ami lecteur, vous serez menacé de faire explosion, ou de sauter à trois cents pieds en l'air, à moins que vous n'ayez le soin d'enterrer votre péché, pour que dans dix ans, lorsqu'il aura fermenté convenablement, il éclate sous les pas de quelque passant naïf qui ignore que la terre est ainsi encombrée de péchés qui bondissent à certaines époques, renversant les maisons, culbutant les chaises les unes sur les autres.

* * *

La *Gazette des Campagnes*, organe de la ferme-modèle de Ste. Anne, dirigée par des prêtres, est, comme on le voit, très-occupé de l'agriculture qu'elle enseigne, et connaît tous les secrets de la terre.

Elle nous a donné en un clin-d'œil la cause de cataclismes que les savants expliquent de diverses manières, mais sans avoir encore trouvé la bonne, que nous, Canadiens, nous avons maintenant le bonheur de connaître.

Il est à supposer que toutes les parties de la science agricole s'enseignent de la même façon.

— Pourquoi, dit un élève à son professeur, ce grain de blé que j'ai semé il y a six mois, a-t-il produit ce bel épi que vous voyez, comment ce travail s'est-il fait ?

— C'est parceque, mon enfant, vous aviez communiqué ce jour-là,

— Et cette autre épi si maigre, pourquoi ?

— Ah ! il y a un péché là dessous ou tout près ; prenez garde, il pourrait bien vous sauter à la figure ; allez quérir de l'eau bénite, et arrosez-en cet épi ; demain vous le verrez pliant sous le poids de ses grains."

* * *

Constatons que la *Gazette des Campagnes* est dirigée et contrôlée par le supérieur du collège de Ste. Anne, et que la ferme-modèle appartient à ce collège qui est en train d'acquérir à peu près la moitié de la paroisse.

A côté de cette ferme-modèle très bien cultivée du reste, et qui donne de beaux produits, on voit les terres des habitans qui ne font aucun progrès.

De même, si l'on se transporte à la côte Beaupré, près de Québec, on voit des fermes appartenant au Séminaire dans un état de prospérité éclatante, comparées à celles qui les entourent.

Ah ! c'est que les prêtres savent bien que ce qu'il faut aux

terres, c'est le fumier et de bons fermiers, mais ce n'est pas cela qu'ils enseignent.

Comment des cultivateurs devenus prospères, indépendans, éclairés, pourraient-ils continuer d'être sous leur dépendance ?

A côté de l'exemple qu'ils donnent, et pour le détruire, ils ont donc placé un enseignement qui arrête le progrès des campagnes. Je le résume.

Pour qu'une terre produise, ce n'est pas une bonne culture qui lui faut, c'est forcés fêtes d'obligation, c'est les *quarante heures*, ce sont les messes pour les biens de la terre ; mais comme il est impossible en somme de faire avaler aux gens d'une façon absolue que la terre produit sans culture, ils admettent la charrue comme accessoire, en prévenant les habitans que, s'il n'ont pas de bonne récoltes, c'est parce que les idées modernes commencent à travailler notre société.

* *

Maintenant, transportons-nous sur un autre théâtre.

Il y a quelque temps, un étranger, sourd-muet, arrive à Montréal et se fait conduire à la chapelle des sourds-muets, rue Marguerite.

Voici ce qu'il y vit, je copie textuellement le rapport qu'il en a fait.

“ Le professeur habillé en prêtre, ouvrit son livre, épela le nom de *Chiniquy* plusieurs fois, afin de bien l'imprimer dans l'esprit de ses élèves. Dès qu'il fut convaincu d'être bien compris, il secoua la tête, comme avec angoisse, et fit la peinture de l'homme, au moyens de signes qui signifiaient : Lui, méchant, a beaucoup d'enfans naturels, chassé de l'église romaine pour ivrognerie et immoralité, s'est fait protestant.—Ici, les sourds-muets manifestèrent leur dégoût et leur indignation par des gestes de colère, des battemens de pieds sur le plancher . . . —Le professeur alors se frotta les mains, regarda son livre, fit semblant de lire un moment, puis épela sur ses doigts, lentement :

UN MIRACLE DANS MONTREAL!—Les pauvres sourds-muets expriment leur joie et leur impatience de savoir ce que c'était en battant des mains. Un sourire de satisfaction passe sur la figure du professeur qui raconte ce qui suit :—Dernièrement, dans Montréal, temps durs, plus de pain, beaucoup mourant de faim, les religieuses demandent à un prêtre de recueillir de l'argent pour avoir du pain, le prêtre répond “ beaucoup de pain dans le couvent.” Les nonnes vont voir et ne le trouvent pas. Elles reviennent trouver le prêtre et le lui disent. Le prêtre leur jure qu'il y a vingt-cinq pains dans un buffet, les envoie chercher de nouveau, et les suit, en embrassant la croix, et en priant la vierge Marie. Les religieuses ouvrent le buffet, et . . . trouvent les 25 pains.”

Un tonnerre d'applaudissemens termine ce récit. A peine a

t-il rétabli l'ordre, que le professeur s'écrie, " Les protestans ne peuvent pas faire de miracles, parcequ'ils sont méchants, et que leur religion est fausse."

Sur ce, les sourds-muets s'agitent comme des furieux, et montrent le poing.

Puis vint la pièce suivante :

MEURTRE ACCOMPLI PAR DES PROTESTANS, L'HOSTIE.—Un saint prêtre a été dernièrement assassiné, et volé, près de Montréal, d'une somme d'argent recueilli pour des fins charitables.

Les assassins sont des protestans. Le jour suivant, on trouve le corps du prêtre ; brillante auréole autour du corps, brillante comme le soleil. Le phénomène était causé par des hosties dans la poche du prêtre. Le corps ne s'est jamais décomposé, il est resté beau et parfait jusqu'à ce jour, (oh Pacifique ! on te la coupe.)

Ce nouveau récit est accompagné de tels gestes de rage par les sourds-muets, de telles menaces contre les protestans, que je songeai à mon heure dernière.

UN AUTRE MIRACLE !—Une petite fille tombe dans un puits très-profond ; elle flotte sur l'eau et est sauvée, par le scapulaire qu'elle portait sur elle. *Elle reste dans le puits toute la nuit et le jour suivant. Un prêtre la voit dans un rêve, et vient la sauver.* (Pourquoi ça, puisqu'elle était si bien dans ce puits ?)

Le professeur montre alors le scapulaire que les sourds-muets regardent avec admiration et respect, se frottant les mains de bonheur.

L'autre histoire fut celle-ci :

GARIBALDI COMPOSITE DE TUER UN PRETRE !—Garibaldi feint d'être malade, envoie chercher un prêtre. Ce prêtre trouve Garibaldi au lit ; un poignard était caché dans ses draps. Le prêtre lève sa croix et prie. Garibaldi, touché du remords, tremble, et confesse son intention.

Ici, le professeur, que l'émotion gagne, peut à peine continuer son exposition ; mais à la fin, il pousse un cri, et fait avec ses doigts les mots " Vive le catholique," qui sont suivis des plus délirantes manifestations de la part des élèves.

Puis vint

LA MORT DE LUTHER.—Luther était en train de prêcher contre le pape et l'église de Rome, quand il fut saisi à la gorge par des démons invisibles ; on le transporte chez lui dangereusement malade. Sa gorge commença à enfler à tel point, qu'on le crut perdu. Son corps était couvert de vermine, d'ulcères, et de plaies de toute sorte ; enfin il mourut à la suite des souffrances et de l'agonie les plus atroces. (Ce qui m'étonne, c'est que le professeur n'ait pas fait mourir Luther en se confessant ; peut-être avait-il trop mal à la gorge.)

Vous avez suivi, lecteurs, vous avez vu comment on instruit les sourds-muets; comment on enseigne l'agriculture; et la physique du globe.

Qui osera me taxer d'exagération maintenant, quand je dirai qu'il est impossible que dans nos collèges, on enseigne la science, qu'il est impossible que notre jeunesse en sorte connaissant quelque chose. On ne veut pas qu'elle sache, car en sachant elle verrait clair, et la science tue l'enseignement clérical.

Qu'on prenne le grand nombre de nos hommes de profession, parmi la classe qu'on est convenu d'appeler instruite, que savent-ils? un peu de routine de métier qui en fait des agens d'affaires, et en dehors de cela, rien.

Parmi ceux avec qui j'ai eu occasion de causer histoire, astronomie, géologie, physique, bien peu ont su me dire pourquoi une pierre lancée dans l'espace retombait par terre. Les uns disaient que c'est parcequ'elle n'était appuyée sur rien, les autres me riaient au nez, et me croyaient fou de demander pourquoi une pierre tombe.

Jé vais prendre mon propre exemple. Sorti du Séminaire Québec après ma rhétorique, je me rendis pour finir mes études en France, j'avais eu des prix, je m'en accuse, et je l'ai bien expié, je me croyais très-fort, et je ne savais pas écrire deux lignes de français de suite. Pendant dix-huit mois, mes professeurs de Paris me raturèrent presque chaque phrase; j'étais complètement ignorant de l'histoire et de toutes les sciences. C'est là que j'appris pour la première fois qu'une pierre tombe, parce qu'il y a au centre de la terre une force appelée pesanteur qui sollicite tous les corps à tomber à sa surface, ce qu'un élève de quatrième sait dans tous les pays civilisés.

En Canada, un corps placé dans l'atmosphère terrestre tombe parce que Dieu le veut.

* * *

Le clergé d'aujourd'hui est bien le descendant de ce clergé qui forçait Copernic à dire que le soleil est immuable, parce que Josué l'ayant arrêté, il n'était pas dit qu'il l'avait fait repartir; de cet autre clergé qui emprisonnait Galilée pour avoir prétendu que la terre tourne, et il en sera ainsi du clergé de tous les temps, parce que la science démolit l'échafaudage théocratique, amas de légendes et de puérités qu'ont détrôné Newton, Kepler, Laplace et Cuvier.

Voilà des noms qu'on ignore dans les collèges, parbleu! Mais en revanche, on y passe les deux-tiers de la vie en prières, l'autre tiers à apprendre les racines grecques et à maudire les philosophes.

Oh! les philosophes! on n'en connaît qu'un, Voltaire; il est vrai qu'on ne le connaît que de nom, et c'est pour le maudire.

Eh bien! c'est une chose poignante et terrible qu'un état de

société comme le nôtre. Quoi ! nous sommes aussi vieux que les Etats-Unis, et où en sommes-nous ? Quand je descends dans cet abîme, je reste épouvanté. Mais je ne craindrai pas d'y descendre encore davantage, parceque je veux vous le montrer dans sa nudité horrible, je veux vous le faire voir à vous, jeunesse du Canada, qui sommeillez dans votre néant, à toi, peuple, qui enconses tes oppresseurs.

Je viens plaider aujourd'hui, devant l'histoire et devant la civilisation, la cause du peuple canadien, race vigoureuse et intelligente dont on a fait un troupeau de parias honteux. Je la plaide devant nos frères anglais qui en sont venus à nous mépriser, ne pouvant s'expliquer comment nous sommes descendus si bas.

Remontons dans le passé de notre abaissement ; nous pouvons aller loin ; toutes les tyrannies, hélas ! ont des dates anciennes, la liberté seule n'a pas de passé.

Lorsque les colonies, nos voisines, s'affranchirent et proclamèrent leur immortelle déclaration des droits de l'homme, elles firent d'éloquents appels aux Canadiens de se joindre à elles.

Mais nous n'écoutions alors, comme aujourd'hui, que la voix des prêtres qui recommandaient une soumission absolue à l'autorité. En vain Franklin vint-il lui-même en 1775 offrir au Canada d'entrer dans la confédération américaine, lui assurant qu'il pourrait se donner telle forme de gouvernement qui lui conviendrait, qu'il aurait une liberté de conscience absolue, les mêmes lois et la même constitution que les Etats-Unis, il ne fut même pas écouté.

En même temps, le Congrès lui envoyait une invitation pressante, et l'engageait à élire des députés qui le représenassent dans l'assemblée générale de tous les Etats ; le comte d'Estaing qui commandait une flottille au service de la cause américaine nous écrivit de son côté une lettre chaleureuse où il disait que nous n'avions qu'à vouloir êtres libres pour le devenir . . . tous ces appels, toutes les sollicitations à l'indépendance parvinrent à peine aux oreilles des Canadiens, ou furent étouffés sous les sermons et les mandemens dans lesquels on ne prêchait qu'une chose, l'obéissance passive.

Ainsi la cause du peuple n'était déjà plus celle du clergé, et c'est lui cependant qui a osé se dire jusqu'à ce jour notre protecteur et notre défenseur !

Uni à la noblesse, le clergé conjura l'extinction de tous les germes d'indépendance nationale qui se manifesteraient. Ces deux ordres étaient tenus de servir obséquieusement la métropole, pour que rien ne fût enlevé aux privilèges ecclésiastiques et aux privilèges féodaux.

Jouissant d'une influence incontestée, d'un ascendant sans bornes sur la population, ils s'en servirent pour enchaîner leur patrie ; ils déployèrent dans cette tâche une activité infatigable ; le clergé surtout, comprenant que tout son prestige s'effacerait si le Canada, uni à la république américaine, avait des écoles libres où l'instruction religieuse fût formellement interdite, a fait depuis quatre-vingt dix ans aux Etats-Unis une guerre de calomnies et d'injures qui, heureusement, sont si ridicules, qu'elles perdent le plus souvent de leur gravité.

* * *

Plus tard, lorsque le monde retentit de révolutions, que la France souffla à l'oreille de tous les peuples ses principes humanitaires, que les colonies espagnoles se soulevèrent contre un joug ténébreux, les Canadiens seuls, entretenus dans l'oubli, reçurent à peine un écho de toutes ces grandes choses. Les philosophes qui ont affranchi l'humanité n'avaient pas même de nom chez eux ; le livre, cette puissance du siècle, était proscrit ; chaque message des gouverneurs, chaque mandement des évêques retentissait d'imprécations contre le peuple français qu'on appelait l'ennemi de la civilisation, parce qu'il conviait les peuples à briser leurs fers sur les trônes des tyrans.

En 1838, ce même clergé, ennemi traditionnel de tout affranchissement, anathématisa les patriotes déjà voués au gibet. Depuis, il a écrasé le parti libéral qui, en 1854, tenta de soulever contre lui la conscience publique, il a étouffé toute manifestation libre de la pensée, non seulement dans le domaine de la philosophie, mais encore dans les choses les plus ordinaires de la vie où l'un de ses membres se trouve intéressé.

Vint enfin 1866 qui trouva les Canadiens français tout-à-fait ignorans de l'immense changement politique qui allait s'accomplir dans l'Amérique anglaise, qui les trouva incapables de se former une opinion à ce sujet.

C'était là le résultat d'un affaïssement séculaire, et de l'obscurantisme érigé en système.

Pour n'avoir appris que cette phrase sacramentelle mille fois répétée, cet adage traditionnel inscrit partout " Les institutions, la religion, les lois de nos pères", pour n'avoir voulu vivre que de notre passé, nous y sommes restés enfouis, nous n'apercevons pas le présent, et nous avons perdu de vue l'avenir.

Tombé dans une profonde déchéance sociale et politique, nous perdons rapidement la place que nous donnaient notre nombre et la possession du sol ; pendant ce temps, les anglais, les écossais s'établissent tout autour de nous, ils apportent avec eux l'esprit de progrès, d'initiative, nous rejettent sur un plan obscur, et nous dominent par l'éducation.

* * *

Les collègues vont être obligés de bannir Bossuet lui-même du petit nombre d'auteurs qu'ils laissent aux mains de leurs élèves.

J'ai beaucoup lu Bossuet, il est un de mes auteurs favoris ; aussi me vois-je aujourd'hui en mesure de répondre à ceux qui m'accusent d'exagération, parce qu'ils ne connaissent rien, et de violence de langage, parce qu'ils ne savent pas que le langage de la vérité n'admet pas de compromis : " Que voulez-vous ? c'est de Bossuet lui-même que j'ai appris cette exagération et cette violence ; on a eu tort de me le mettre entre les mains au collège ; qui eût dit en effet que Bossuet écrivait, il y a deux cents ans, ce que j'écris aujourd'hui, avec cette différence seulement qu'il l'écrivait mieux, tandis que les choses dont il parlait sont restées les mêmes.

SERMON DE BOSSUET SUR LES OBLIGATIONS DE L'ÉTAT RELIGIEUX.—" Ainsi la pauvreté n'est qu'un nom, et le grand sacrifice de la piété chrétienne se tourne en pure illusion et en petitesse d'esprit. On ne veut rien posséder, mais on veut tout avoir. Les familles accoutumées à la pauvreté épargnent tout, elles subsistent de peu, mais les communautés ne peuvent se passer de l'abondance. Combien de centaines de familles subsisteraient honnêtement de ce qui suffit à peine pour la dépense d'une seule communauté qui fait profession de renoncer aux biens des familles du siècle pour embrasser la pauvreté. Quelle dérision, quel renversement ! Dans ces communautés, la dépense des infirmes surpasse souvent celle des pauvres malades d'une ville entière. C'est qu'on est de loisir pour s'écouter soi-même dans les moindres infirmités..... de là vient que dans les maisons qui devraient être pauvres, une *âpreté scandaleuse pour l'intérêt* : le fantôme de communauté sert de prétexte pour le couvrir, comme si la communauté était autre chose que l'assemblage des particuliers qui ont renoncé à tout, et comme si le désintéressement des particuliers ne devait pas rendre toute la communauté désintéressée.

" Ayez affaire à de pauvres gens chargés d'une grande famille, souvent vous les trouverez droits, modérés, capables de relâcher pour la paix, et d'une facile composition. Ayez affaire à une communauté régulière, *elle se fait un point de conscience* de vous traiter avec rigueur. On ne voit point de gens *plus ombrageux, plus difficultueux, plus tenaces, plus ardents dans les procès*, que ces personnes qui ne devraient pas même avoir d'affaires. *Cœurs bas, cœurs rétrécis*, est ce donc dans l'école chrétienne que vous avez été formés ? Est-ce ainsi que vous avez appris Jésus Christ ? J. C. qui n'a pas eu de quoi poser sa tête, et qui a dit comme St. Paul nous l'assure : On est bien plus heureux de donner que de recevoir."

* *

Je ne ferai pas de commentaires : On comprendra qu'ils seraient inutiles. Je demanderai seulement la permission d'envoyer paître désormais tous ces bonhommes ridicules qui viennent

vous prêcher la modération, comme s'il fallait s'amuser à dorer la pilule pour un malade à l'agonie.

* * *

Quebec, 10.
La rumeur annonce que Sir George E. Cartier et l'Hon. M. McDougall, en conséquence des changements ministériels dans le gouvernement anglais, vont de suite revenir en Canada, et qu'après la prochaine session du parlement canadien, ils retourneront en Angleterre pour des affaires relatives à l'achat du Territoire du Nord-Ouest.

Mr. Cartier étant fatigué de voyager sur le Grand Tronc, ne voyage plus que sur les steamships Allan. Il faut l'Océan et l'espace au ministre d'une Puissance.

Le Grand Tronc ne sert plus maintenant qu'au menu frétin des ministres locaux.

Ayant été obligé la semaine dernière de me rendre à Québec auprès du gouvernement, je demandai à voir un des ministres. "Il est parti pour Montréal," me dit-on. Je vins à Montréal. "L'honorable Mr. vient de quitter pour Ottawa" m'apprit quel qu'un. Je me rendis à Ottawa. "Le ministre que vous cherchez, me répondit un employé du gouvernement, est précisément retourné à Québec hier soir."

Nos ministres sont infatigables. Et dire qu'il n'arrive jamais d'accidents quand ils sont dans ce Grand Tronc si prodigue cependant de la vie d'autrui. C'est à désespérer de notre avenir !

* * *

Le Haut-Canada se hâte de regagner le temps qu'il a perdu lorsqu'il était avec nous.

Pendant que nous nous civilisons de moins en moins, il se civilise de plus en plus, afin de ne pas former un contraste ridicule avec les Etats-Unis, comme nous sommes menacés de le faire, si jamais l'Amérique Anglaise leur est annexée.

Les mesures libérales sont adoptées : les unes après les autres avec un entrain merveilleux. J'en ai fait connaître quelques unes. A son tour, Mr. Wood vient de présenter un acte concernant les écoles industrielles :—

"Il expliqua, dit le *Pays*, l'objet de ce projet de loi qui est de constituer plusieurs institutions charitables de la Province en autant d'écoles industrielles où seront admis les enfants, orphelins ou autres, qui n'ont pas de parents ou de gardiens naturels. Ils devront être admis, d'après la loi, sous l'autorité du secrétaire provincial.

On comprend combien cette loi peut opérer de bien en remplaçant les maisons de refuge où les enfants entachés de crimes seuls sont admis, par des écoles directement utilitaires où les enfants qui sont, en l'absence de ces institutions, forcément jetés sur la voie du crime, seraient admis de droit sans l'intervention d'un magistrat de police dont la décision entraîne nécessairement une sorte de déshonneur."

En fait d'institutions charitables—qui ne sont pas transformées en écoles industrielles—nous avons, nous, l'hospice de Saint

Vincent de Paule, lequel reçoit tous les pauvres qui paient douze piastres d'entrée, plus quatre piastres de pension par mois.

C'est un conseil indirect à tous ceux qui n'ont pas une croûte à se mettre sous la dent, et qui ne savent pas où passer la nuit, de quêter pendant un mois, pour trouver leurs douze piastres, puis de quêter encore tous les autres mois pour payer leur pension.

* *

Je reçois la lettre suivante :

MR LE REDACTEUR :— Votre Lanterne est bien évidemment un mauvais journal, les prêtres et tous leurs journaux le disent trop pour me laisser l'ombre d'un doute à ce sujet. Je me suis donc jusqu'à ce jour religieusement abstenu de le lire, malgré la tentation. Mais voilà qu'en lisant dernièrement les "Mémoires d'Outre Tombe" de Chateaubriand, grand défenseur quand-même de l'Eglise, je trouve qu'à Rome, au moyen d'une dispense, on peut lire les plus mauvais livres, en sûreté de conscience, et cela pour quelques sous. Alors je me suis dit. Si cela est permis à Rome pour de l'argent, pourquoi ne le serait-ce pas, à Montréal, aux mêmes conditions. Le seul embarras que j'éprouve est de savoir à qui m'adresser pour avoir cette dispense. Sera-ce à l'évêque, au supérieur des Jésuites, ou à mon curé ? Vous m'éclairerez sans doute à ce sujet, vous que l'on dit posséder beaucoup des secrets du corps. Si vous ne pouvez le faire, vos amis du "Nouveau Monde" se feront sans doute un plaisir et peut-être un devoir de me rendre ce service. Je n'ignore pas pourtant qu'il y a beaucoup de gens qui prétendent, et avec beaucoup d'apparence de raison, que, s'il n'y a pas de mal à faire une chose, quand on a donné de l'argent aux prêtres pour la faire, il n'y en a pas d'avantage à la faire lorsqu'on ne leur en a pas donné. Votre etc.

Mon correspondant est d'une naïveté qui ne devrait plus être permise.

Comment ! il ne sait pas que le catholicisme moderne n'est qu'une religion de compromis et de trafic !

Il faut payer les prêtres pour être un coquin impunément. Il faut les payer encore bien plus pour être un honnête homme.

Telle est ma réponse.

* *

Voilà que *L'Ordre* est de mon avis ; ce calice m'était réservé ; la *Lanterne* a fait là une conquête gênante, mais qu'on juge du chemin qu'elle a dû faire dans l'opinion, lorsque de tels résultats se trahissent.

Lisez :—

"Soyez tranquille, M. Buies ; il y a longtemps que l'Eglise a fait preuve de sa sollicitude, en démasquant et en stigmatisant comme elles le méritent, toutes ces *solles pratiques de dévotion* que les esprits illettrés gobent partout. Si vous aviez jamais eu l'obligeance d'écouter un sermon quelconque jusque dans les églises de campagne, vous auriez entendu, comme nous, des prêtres, peut-être de ceux que vous qualifiez si poliment d'ignorants, de cruels, d'hypocrites, et que savons-nous encore ? reprocher à leurs paroissiens, ou à une certaine classe parmi eux, ces *superstitions naïves* que vous prétendez être entretenues parmi les catholiques, et les éclairer sur ce sujet. Ces pratiques sont bien plutôt *l'invention de l'esprit de ténèbres* qui cherche à se transformer en ange de lumière, pour détourner les fidèles des sérieux devoirs de la religion, en occupant leur esprit à *des puérilités*."

Non, certes, non, je ne pensais pas marcher sur les pas du clergé en écrivant la *Lanterne*.

Je me figurais naïvement que tous ces petits livres ridicules, comme le *St. Suaire*, et le *Recueil de Neuvaives* (dont je parlerai), que tous les livres plus ridicules encore dont j'ai reproduit le catalogue annoncé dans les journaux par nos libraires, se vendaient au vu et su de notre clergé, et étaient approuvés par lui.

Je me figurais encore que *toutes ces sottes pratiques de dévotion*, comme le scapulaire, le rosaire vivant, la couronne d'or... &... n'avaient pas été établies par le maire et les échevins, ni par le gouvernement local, quoiqu'il l'eût pu faire, mais bien par les membres du clergé.

Je me figurais encore que *toutes ces sottes pratiques*, formant le plus clair et le plus gros des revenus des prêtres, ils ne pouvaient en être les ennemis, et je me rappelais incidemment cette parole de Voltaire.

“Les prêtres font la guerre au diable, quelle imprévoyance! mais c'est lui qui les fait vivre!”

Je me figurais que toutes ces prières comiques pour sauver les âmes du purgatoire, et toutes les indulgences qui y sont attachées, n'étaient pas l'œuvre de quelque marchand de tabac, mais bien des prêtres qui par conséquent ne les peuvent condamner...!

Mais je m'étais mis le doigt dans l'œil.

Le plus grand ennemi de *toutes ces sottes pratiques* est le clergé!!

Mais alors qu'on me fasse donc connaître l'acte ou le mot par lequel il les blâme, ou tout au moins ne les encourage pas.

Qu'il y ait des prêtres qui aient prêché contre la superstition, c'est possible, cela est très-facile; mais ont-ils indiqué ce qu'ils entendaient par superstition, ont-ils nommé, comme moi, ces *sottes pratiques*?

S'ils l'ont fait, au lieu d'écrire contre moi, vous devez me combler d'éloges, puisque je ne fais que les imiter.

* * *

Je me figurais encore, triple naïf, que le clergé, ou bien l'évêque de Montréal, s'il désapprouvait ces *sottes pratiques*, n'avait qu'à le dire, et de suite on les aurait vu disparaître.

Mais elles ont été fortement condamnées, paraît-il, et cependant elles subsistent encore.

Vous vous êtes donc placés, vous-mêmes dans ce dilemme, terrible pour vous qui ne savez pas raisonner:—

Ou le clergé ne défend pas ces *pratiques*, et alors vous avez menti gratuitement.

Ou il les défend, et alors il a perdu toute influence, tout prestige sur ceux qui l'écoutent le plus, puisque ces pratiques, au lieu de disparaître, se multiplient tous les jours comme la postérité d'Abraham.

* * *

Quand je disais que le clergé perd du terrain tous les jours, je ne m'attendais pas que ce fût vous, *L'Ordre*, qui lui donneriez le coup de grâce.

Mais, voilà ! on fait des convertis, et ensuite on ne peut plus retenir leur zèle : les néophytes laissent bien loin derrière eux les apôtres, ça s'est toujours vu.

* * *

Je lis dans *l'Avenir National* de Paris :

"Une dépêche télégraphique, datée de Rome, nous apprend que les condamnés Monti et Tognetti ont été "guillotins" hier, à sept heures du matin, an lieu des exécutions ordinaires.

"Quel était le crime de Monti et de Tognetti ? Ils avaient pris part, il y a plus d'un an, au commencement d'insurrection qui éclata dans Rome, pendant que Garibaldi et les siens entouraient la ville du pape. Quelle avait été leur part d'action dans ce mouvement, que les chassepots de notre corps expéditionnaire firent échouer ? Qu'avaient-ils fait de criminel ? nous n'en savons rien. La justice du pape est une justice secrète. La procédure inquisitoriale de Rome ne permet pas au public de regarder ses œuvres, à Popinoin, de juger ses arrêts. Le tribunal qui juge n'entend pas même de témoins, n'interroge pas, ne voit pas les accusés. Lentement, pendant un an, la police du pape espionne et cherche : l'accusé attend dans un cachot. Au bout d'un an, les juges du pape enregistrent la sentence de la police ; l'échafaud se dresse et deux têtes tombent. Au bout d'un an !"

C'est au moins encourageant de vivre sous ce régime ; et je comprends que le Canada ait envoyé, pour le défendre, toute la jeunesse dont il ne savait que faire.

Mais je frémis en songeant au jour des représailles. Il serait bon que les zouaves canadiens fussent malades d'ici à un an au plus tard, pour obtenir leur congé.

Ceux qui n'auront pas le bonheur d'avoir les fièvres, courront le risque de ne plus pouvoir envoyer des correspondances *pontificales* à *l'Ordre*.

* * *

"Beaucoup d'appelés, mais peu d'élus." C'est cette parole de l'Evangile que va réaliser le concile œcuménique.

Le pape a eu beau demander aux protestans, aux grecs schismatiques . . & . . d'y assister ; il lui ont tous répondu qu'ils ne voulaient pas de son concile.

N'importe, il aura lieu tout de-même : pourvu qu'il en sorte au moins un nouveau dogme, dont nous avons tant besoin, et une nouvelle fête d'obligation, car il est impossible que l'humanité se sauve, rien qu'avec cinquante-deux fêtes d'obligation par année !

* * *

J'annonce à mes lecteurs que le prix d'abonnement à la *Lanterne* est dès-maintenant fixé à vingt dollars par an.

Un de mes abonnés m'ayant envoyé ces jours-ci dix dollars pour six mois, j'ai trouvé l'exemple si séduisant que je me suis résolu à vous le faire suivre.

Ceux qui y répugneront pourront continuer l'ancien système, c'est-à-dire m'envoyer un misérable piastre pour six mois, et d'avance, mais je les tiendrai en petite estime.

Je disais tout-à-l'heure que nous, Canadiens-français, sommes tombés dans une profonde déchéance sociale et politique; en voici la preuve la plus étourdissante, la plus écrasante, la plus foudroyante, la plus inattendue.

Inattendue! jour de Dieu! il faut que ce soit bien roide, pour que j'aie été surpris, moi qui suis blasé sur toutes les énormités, et qui sais que tout est possible en Canada.

QU'ON SE FIGURE CECI!—Mr. Gédéon Ouimet, notre procureur-général, qui avait présenté, en 1859, un bill pour légaliser le vol, et pis que cela, pour limiter à deux ans, au lieu de dix, la prescription dans les cas d'actes obtenus par fraude et violence, vient d'obtenir un certificat d'honnêteté, de moralité, et de cyvisme, devinez de qui! oh! oh! vous le savez déjà, sans quoi je vous renverserais en vous l'apprenant;—il a obtenu ce certificat de Mgr. l'Archevêque de Québec!!—

Que Mr. Ouimet nomme son neveu, Charles, avocat de la couronne, c'est tout naturel. "Puisque nous avons des ministres comme Mr. Ouimet, comme Mr. Archambault. . . & . . ., se dit-on, il s'en suit que nous devons avoir des substituts comme le petit Charles. Dans une société bien réglée, il faut conserver toutes les proportions." C'est aussi mon avis.

Mais que Mr. Ouimet, procureur-général, placé en cette qualité à la tête du barreau canadien, que Mr. Ouimet, ministre, aille soumettre une question *légale* à son évêque, qu'il en obtienne, on ne sait encore par quels moyens, la justification, que dis-je, l'éloge! d'un des actes les plus monstrueux qui se puissent concevoir, et qu'il se croit dès lors exempté de toute discussion, lavé de tout blâme, ceci n'est plus de l'audace, ce n'est plus le cynisme de l'hypocrisie, ce n'est plus de la démence, c'est le stigmate de la dégradation creusé au front de tout un peuple.

Oui, nous en sommes venus là—ce trait n'est pas un incident, il est la mesure de notre abjection, il est l'expression de notre état social,—nous en sommes venus à croire que tout est permis, qu'on peut tout oser, dès lors qu'on a avec soi l'appui ou l'approbation du clergé canadien!

Qu'un enfant aille demander un billet de confession ou un certificat de bonne conduite à son curé, soit!

Mais qu'un ministre introduise ainsi, comme un fait tout naturel, l'église dans des affaires purement d'état, qu'au lieu de se

rendre justiciable de la législature de son pays, seul tribunal compétent à le juger, ou de soumettre la question à des jurisconsultes, aille solliciter une décision ecclésiastique en sa faveur, qui osera dire, après cette nouvelle preuve, que la politique est quelque chose en ce pays, qu'il y a un gouvernement, et que le clergé n'ait pas absorbé en lui seul tous les pouvoirs, toutes les fonctions, toute l'autorité?

Voici la lettre que l'archevêque a écrite à Mr. Ouimet en réponse à une lettre de ce ministre :—

Archévêché de Québec, }
30 septembre, 1868. }

HONORABLE MONSIEUR,

Dans votre lettre du 28 courant, après m'avoir exposé qu'étant membre de la législature de la ci-devant Province du Canada en 1859, vous avez présenté à la Chambre un Bill : "Acte pour protéger les droits de propriété dans le Bas-Canada"..... et qu'à propos de ce projet de loi, le journal "Le Nouveau-Monde" vous a attaqué violemment dans son No. du 3 du même mois, vous accusant d'avoir commis une faute grave en introduisant cette mesure qu'il qualifie d'immorale, vous me demandez :

1o. S'il y avait immoralité à législater sur la durée de la prescription dans le cas de demande en rescision de contrats pour cause de dol, fraude, en limitant cette prescription de dix à deux ans?

2o. Dans les circonstances qui ont donné lieu à ce projet de loi, et considérant que le principe de rétroactivité dans les lois a été souvent reconnu, tant en ce pays que dans le Droit Romain et le Droit Français, il y avait immoralité à l'introduire dans le projet de loi en question?

3o. Si le principe de rétroactivité dans les lois est en soi immoral?
Ne voulant entrer en aucune discussion et raisonnement d'après les principes généraux du Droit, suivant la connaissance que j'ai des faits auxquels se rapportent ces trois questions, je réponds :

A la première ; que je ne trouve pas qu'il y eut immoralité à législater sur la durée de la prescription dans le cas proposé, et à réduire cette prescription de dix à deux ans ; et en vérité je ne vois pas comment on peut y en trouver, cette réduction ayant pour objet de mettre fin à de graves abus et de prévenir des injustices.

A la seconde : que je ne vois pas non plus, qu'il y eut immoralité à introduire le principe de rétroactivité dans le projet de loi en question ; et ce pour la même raison.

A la troisième : que très certainement on ne peut dire en thèse générale que le principe de rétroactivité dans les lois est en soi immoral ; ce serait taxer d'immoralité tant de lois sages où ce principe se trouve.

Telle est, Honorable Monsieur, ma manière de penser sur les questions ci-dessus, que j'ai examinées avec la plus sérieuse attention.

Et veuillez bien agréer l'assurance de la haute considération et de la parfaite estime avec laquelle je demeure votre très dévoué serviteur,

(Signé) C. F. Archevêque de Québec.

A l'Honorable M. Gédéon Ouimet.

Ainsi, voilà le chef de l'église canadienne qui, au lieu de décliner sa compétence dans une question légale et sociale, prend sur lui de la décider en faveur de l'immoralité, de la subversion de tous les principes de justice!

Et ceci n'est pas un cas ordinaire ; il s'agit de l'équité dans les

transactions, de la bonne foi publique, de la propriété, de la base sociale elle-même.

Voici, du reste, comment le *Courrier du Canada*, organe du clergé de Québec, qualifiait en 59, ce même acte présenté par Mr. Ouimet au parlement réuni :—

UN BILL AFFREUX.—“ Nous venons d'examiner un bill (No. 73) intitulé : “*Acte pour mieux protéger les droits de propriété dans le Bas-Canada*,” et véritablement, malgré tout ce que nous avons vu de législation mauvaise découler du système parlementaire, nous sommes étonnés de lire un pareil projet de loi.

Dans ce bill, tous les principes communs de justice et de droit sont foulés aux pieds. Le dol, la fraude et la violence y sont assimilés à l'erreur de bonne foi et même investis de privilèges exceptionnels : on donne aux dispositions iniques de cet acte une action rétroactive, et on semble proclamer, par induction, qu'il appartient à la législature de mettre au néant les jugements rendus par les tribunaux réguliers et les juges naturels. On lit dans ce singulier bill :

“ L'action pour rescision des contrats pour cause de *vol (sic)*, fraude, violence, lésion, ou de tout autre vice quelconque, soit au fonds soit à la forme... est déclarée prescrite par deux ans à compter de la date du contrat.”

“ Toute partie intéressée pourra plaider le présent acte dans les actions pendantes lors de la passation de cet acte.....”

“ Pourvu toujours que cette disposition (à propos de l'autorisation du mari) n'aura pas l'effet de détruire ou modifier en rien les jugements rendus à l'encontre d'icelle.

Nous aimons à croire que ce bill n'a pas la moindre chance de devenir loi, autrement ce serait à désespérer de la législature.”—(No. du 30 mars 1859.)

Maintenant, je n'ose en croire mes yeux : je me trompe évidemment ; il est impossible, de toute impossibilité, que l'archevêque ait pu rendre une pareille décision, à moins d'avoir été induit en erreur par d'audacieuses impostures, par un exposé fallacieux du cas particulier qui avait motivé le bill Ouimet, cas que je ne puis raconter, par ce que cela m'entraînerait trop loin ; qu'il suffise de savoir que depuis douze ans un procès se plaide à ce sujet, et que le cas en question est un des plus flagrants de fraude et de violence qui se puissent établir, et que depuis douze ans il est le scandale de notre barreau, de nos tribunaux, et de notre droit.

* * *

Le *Nouveau Monde* avait offert à Mr. Ouimet, lors de la discussion qui eut lieu à ce propos entre lui et la *Minerve*, il y a trois mois, de faire juger la question par des jurisconsultes que Mr. Ouimet choisirait lui-même, mais ce ministre refusa, disant que le témoignage de sa conscience lui suffisait.

* * *

Voyez vous ça d'ici, sa conscience ! Je serais curieux de savoir où ça se loge, une conscience qui rend des témoignages pareils, et à quel objet antédiluvien ça peut bien ressembler !

Oh ! les Tartuffes !

“ Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur,” disait

un scélérat célèbre qu'on avait arrêté du temps de la révolution française.

Figurez vous Mr. Dunkin, protestant, collègue de Mr. Ouimet, présentant un bill pour le pillage immédiat de toutes les communautés, obtenant au bout de quelques mois une approbation de cet acte, écrite par son évêque, et répondant à l'indignation de la presse et du public : " Quel mal ai-je donc fait, j'ai un certificat de mon chef spirituel?....."

Assez, voilons la face des dieux, couvrons-nous d'un crêpe funèbre, et enterrons nous. On nous fera bien, pour une fois, la charité d'un *libéra non payé*.

* * *

LES SAINTS DU CALENDRIER.

" Sainte Agnès " d'un seul mot fit tomber roide mort un jeune homme qui s'était montré audacieux ; mais elle lui rendit la vie à la prière de son père.

" Sainte Agnès " fut martyre, condamnée à être brûlée, dit " saint Ambroise " ; mais les flammes refusèrent de la consumer, et le juge la fit tuer d'un coup d'épée.

Il y a, au moins soixante martyrs dont on raconte la même chose, sans expliquer davantage pourquoi la puissance divine qui les préservait des flammes ou des bêtes féroces ne pouvait pas ou ne voulait pas les préserver du glaive.

Je citerai seulement :

" Sainte Julienne, " dont on raconte sans aucune preuve et sans vraisemblance qu'un juge ordonna de lui arracher les cheveux avec la peau de la tête.

Cela ne lui causa aucun mal.

Il ordonna de la faire rôtir dans une fournaise.

Cela lui fut indifférent.

Alors il la fit frire dans l'huile bouillante.

Ce qui sembla la rafraîchir. [textuel].

Mais lorsque ce même juge ordonna de lui trancher la tête, Dieu ne s'y opposa pas.

On maria " saint Aubert et sainte Angradesme. " — " Saint Aubert " refusa net de consommer le mariage : de son côté, " saint Angradesme " obtint de Dieu d'avoir le visage couvert d'ulcères. Les deux époux, alors au comble de leurs vœux et si bien d'accord, ne s'occupèrent plus que de leur salut.

Saint Benoît n'avait rien trouvé de mieux pour faire plaisir à Dieu, dit saint Grégoire, que de se rouler tout nu dans les orties.

En parlant de sainte Radégonde (cette reine qui aimait tant les puanteurs) j'ai oublié un détail curieux ; " elle feignait des nécessités, dit saint Grégoire de Tours, pour quitter la nuit le lit où elle reposait à côté de son mari, et aller se coucher sur la terre nue et prier."